

## Les villes prises d'assaut : les migrations internes

**L**A population urbaine du Congo s'est accrue entre 1974 et 1985 à un taux annuel moyen parmi les plus forts d'Afrique noire : 6 %, soit un rythme 5 fois plus élevé que celui des campagnes, et qui amènerait à un doublement tous les 12 ans.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1985 (date médiane du dernier recensement de la population), la moitié de la population du Congo était concentrée dans les deux plus grandes villes (Brazzaville et Pointe-Noire) et 61 % de la population totale vivaient dans des localités de plus de 5 000 habitants.

Cet accroissement démographique conduit à un dépassement constant de l'offre d'emplois dans les villes et à la déficience des infrastructures urbaines (structures d'accueil des immigrants, école, hôpital, transport, logement, etc.). Cette situation est la résultante d'une conjonction de facteurs complexes dont les « migrations internes », qui font l'objet de cet article, sont l'élément essentiel.

### Historique du peuplement

La répartition de la population du territoire à la veille de la période coloniale (1850-1880) est mal connue dans le détail. On ne peut souligner que quelques traits marquants :

Le littoral est alors une contrée relativement peuplée, en avant d'une chaîne du Mayombe quasiment déserte. Loango, où abou-tissaient les pistes par lesquelles étaient amenés les esclaves, est un gros village qui a pu regrouper, à une certaine époque jusqu'à 15 000 habitants.

Un peuplement plus dense s'observe le long de la « piste des caravanes », ancienne voie de transit de la traite négrière, qui va du Pool à Loango.

Au nord du Pool, on remarque quelques aires de peuplement : le plateau Koukouya à 800 m d'altitude, le bassin de l'Alima et les rives de l'axe fluvial Oubangi-Congo s'opposent aux forêts septentrionales où le peuplement est extrêmement éparé.

La colonisation (à partir de 1880) allait apporter de profonds changements dans cette répartition. Les toute premières années seront marquées par l'installation de postes administratifs et militaires : Brazzaville, conçue dès le départ comme une cité commerciale, ou Ouesso, dans les forêts du nord, poste militaire créé par Cholet en 1890 pour contrôler le bassin de la Sangha.

Plus tard, le gouvernement colonial, soucieux d'asseoir son autorité en étant au plus près des populations contrôlées, crée de toutes pièces des centres urbains, préfectures et sous-préfectures, mettant ainsi en place, dès cette époque, l'essentiel de l'armature urbaine du Congo actuel. Toutefois, des villes comme Brazzaville ou Fort-Rousset (actuellement Owando) n'ont qu'un faible pouvoir attractif, les « populations indigènes » étant très méfiantes vis-à-vis de l'économie monétaire et des impôts que représentaient les centres où vivaient « les Blancs ».

L'ouverture du Chemin de Fer Congo-Océan (CFCO) en 1934 et du port de la ville de Pointe-Noire allaient réaliser le rêve de Savorgnan de Brazza : faire de la colonie du Congo français un exutoire pour l'Afrique Centrale, par lequel seraient évacués les minerais du bassin de Mindouli, le caoutchouc, la noix de kola, les bois précieux, l'ivoire ; Brazzaville est pour nombre de ces produits un point de rupture de charge entre la voie fluviale et le CFCO. Mais cette voie ferrée, traversant des régions déjà assez peuplées du sud, va devenir progressivement un axe de fixation des populations, grâce à l'attrait des gares et des marchés qui l'accompagnent. Quelques centres industriels, comme Nkayi, ou agricoles, comme Loudima, dont certains seront assez vite des centres administratifs, renforcent cette concentration.

Après 1948, du fait des idées libérales qui avaient germé en France pendant la Résistance, les villes vont s'ouvrir beaucoup plus largement avec le recrutement de fonctionnaires locaux et une politique scolaire qui attirera de plus en plus de jeunes. La population de Brazzaville va passer, entre 1945 et 1960, de 50 à 100 000 habitants. Les petits centres administratifs ou industriels, vont voir leur population grossir de l'afflux des jeunes en cours de scolarisation, ou des adultes qui, recherchant une activité salariée urbaine, y trouvent aussi, à tort ou à raison, le moyen d'échapper à l'emprise jugée trop rigide de la société traditionnelle.

Mais dès 1958, à l'approche de l'indépendance, la mise en place d'une administration centrale provoque un vaste mouvement de repli des activités et des hommes — en fait des centres de décision — vers Brazzaville et Pointe-Noire. Les petits centres se

prolétarisent : ils perdent ainsi la fraction la plus dynamique de leur population et voient arriver des ruraux sans qualifications.

Depuis 1965, une politique de décentralisation administrative conduit à une certaine « redistribution géographique » des fonctionnaires de l'État (agents des diverses administrations, personnel hospitalier, enseignants). Mais ceux-ci, ayant presque toujours acquis leur formation à Brazzaville, n'aspirent qu'à y retourner, vivant ainsi leur « séjour en brousse » comme une « corvée » provisoire. Par ailleurs, les trois grandes villes (Brazzaville, Pointe-Noire et Loubomo), fortes de leur pouvoir économique, et bénéficiant de toutes les faveurs du Pouvoir, s'opposent de plus en plus au reste du pays gagné par une sorte de léthargie et où l'activité agricole semble à l'abandon. Ce qui contribue à accentuer l'exode rural qu'une politique de scolarisation massive (plus de 40 % de la population fréquente l'école) vient largement renforcer.

### **La situation actuelle**

En 1985, les mouvements migratoires au Congo ne se sont pas modifiés fondamentalement par rapport aux deux décennies antérieures. La majeure partie des ruraux quitte les villages autour de l'âge de 15 ans, pour se rendre dans les collèges des centres urbains voisins, provoquant de ce fait un creux dans les pyramides des âges du monde rural. Ainsi, dans la Région rurale du Niari (1), la tranche d'âge 15-19 ans ne représente plus que 73,4 % des 10-14 ans (dans une pyramide régulière ce rapport ne devrait pas être inférieur à 90 %). En contre-partie, les centres urbains, parce qu'ils possèdent tous au moins un collège, voient la tranche d'âge des 15-19 ans s'accroître de ces jeunes scolaires qui viennent s'ajouter aux effectifs déjà résidents.

Il faut toutefois noter que ces départs paraissent concerner davantage les garçons que les filles. Certes pour les premiers la recherche d'un emploi est une motivation supplémentaire, mais il ne faut cependant pas exclure l'hypothèse que les jeunes rurales soient moins poussées vers les études que les garçons.

Les centres urbains ne retiennent pas tous leurs jeunes immigrants. Seuls les centres possédant des établissements d'enseignement secondaire, un lycée d'enseignement général, technique ou professionnel, permettent aux scolaires de poursuivre leurs études.

(1) Les subdivisions administratives majeures sont :

— les régions : Kouilou, Niari, Lekoumou, Bouenza, Pool, Plateaux, Cuvette, Sangha, Likouala.

— Les communes : Brazzaville, Pointe-Noire, Loubomo, Nkayi, Mossendjo, Ouesso.

PROPORTION (%) DES EFFECTIFS DE CERTAINES TRANCHES  
D'AGES PAR RAPPORT AU GROUPE D'AGE 10-14 ANS EN 1984

STRATES (*)	15-19	20-24	25-30	30-34
1	92,90	92,79	72,61	49,24
2	91,00	58,44	44,50	36,78
3	76,40	46,34	38,34	33,17
4	86,20	70,25	55,68	41,38

(\*) STRATES

1 : Brazzaville, Pointe-Noire, (Loubomo + Louvakou) et l'ensemble des localités de plus de 50 000 habitants.

2 : Localités de 5 000 à 50 000 habitants.

3 : Ensemble des localités de moins de 5 000 habitants.

4 : Ensemble du pays.

De plus, pour les jeunes qui ont abandonné leur scolarité, la recherche d'un travail ne peut s'effectuer que dans les centres disposant d'une certaine structure économique : administrations, industries, services divers. Hormis les deux métropoles, et dans une certaine mesure Loubomo, les autres centres ne disposent que très partiellement d'une telle infrastructure : Makoua, Ouesso et Impfondo dans le nord ; Nkayi, Mossendjo, Makabana, Loutété et Loudima dans le sud-ouest. En fait, même dans ces derniers centres l'examen de la structure par âge des actifs occupés montre que le renouvellement des effectifs sera difficile. A Makabana, Loutété, Nkayi et Mossendjo, par exemple, les taux d'activité masculins sont élevés (la proportion des hommes de 20 à 60 ans ayant un emploi se situe toujours autour de 85 %) mais l'âge médian des actifs avoisine partout 40 ans. Les jeunes ayant arrêté leur scolarité autour de 20-25 ans ont ainsi les plus grandes difficultés à trouver un emploi. La seule solution qui leur reste est soit de reprendre leur scolarité, soit de rechercher un emploi dans un centre plus ouvert et économiquement plus dynamique : Loubomo, Pointe-Noire ou Brazzaville.

Ces mouvements migratoires différenciés permettent de classer les centres urbains en trois strates :

— Une strate supérieure formée de centres à forte immigration marquée à tous les âges, et dont l'aire de recrutement s'étend sur une grande partie du territoire national : Brazzaville, Pointe-Noire et Loubomo. Les structures scolaires et universitaires permettent à de nombreux jeunes d'y poursuivre leurs études jusqu'à un âge avancé. Une économie relativement ouverte donne l'assurance, sinon l'illusion fortement ancrée que la recherche et l'acquisition d'un travail y sont possibles.

— Une strate intermédiaire où, au-delà du système scolaire fortement quémandeur d'immigrants temporaires (le temps de leurs études), la structure économique offre quelques emplois. Mais les jeunes, dont les perspectives de promotion sont vite limitées, vont grossir les rangs de la strate supérieure. Les villes de Nkayi, Mbinda, Mossendjo, Makabana, Loutété, Ouesso et Impfondo font partie de cette strate.

La conjoncture économique sera déterminante à court terme pour cette strate : une situation de marasme ou de crise réduirait encore les emplois et rejeterait ces centres dans la troisième strate ; inversement une hypothétique relance, par l'extension des branches d'activité existantes ou la création de nouvelles branches, permettrait de redynamiser le marché du travail.

— Une strate inférieure dont la force d'attraction se limite à la seule fonction scolaire et qui joue ainsi le rôle de simple relais sur la route des migrants. Une majorité de femmes, comme laissées en route sur le parcours migratoire, y demeurent lorsque, pour diverses raisons, elles n'ont pu gagner Brazzaville, Pointe-Noire ou Loubomo.

Au 1/1/1985 les divers mouvements migratoires dont on vient de décrire brièvement le processus se traduisent globalement ainsi :

— Lors du recensement de 1984, 484 résidents au Congo sur 1 000 habitaient un des trois centres de la strate supérieure alors que 316 seulement y étaient nés. Les proportions correspondantes, 10 ans auparavant étaient de 357 résidents pour 236 natifs. L'exode vers les plus grands centres s'est donc poursuivi et même amplifié.

— Les régions septentrionales continuent à se vider de leurs natifs ou tout au moins de la fraction la plus dynamique de leur population (les jeunes ayant acquis une certaine instruction) au profit des grandes villes du sud-ouest qui offrent ou paraissent offrir, les emplois répondant à leurs espérances. Toutefois, la région de la Cuvette, peut-être parce qu'elle a bénéficié jusqu'à une époque récente d'équipements, paraît mieux retenir ses ruraux.

— Quelques timides mouvements de « remontée » vers les régions forestières du nord (Ouesso et Impfondo) apparaissent. L'ouverture de chantiers routiers et d'exploitations forestières n'y est probablement pas étrangère.

— Dans le sud-ouest, le mouvement qui domine est le « chassé-croisé » qui s'est établi entre Brazzaville, offrant la majeure partie des emplois administratifs, et Pointe-Noire où un grand nombre d'emplois du secteur secondaire persiste tant bien que mal. Loubomo, en grande partie grâce à sa fonction de carrefour, retient proportionnellement à son poids démographique un certain nombre de migrants. Le bilan démographique 1974-1984 des pays ruraux est partout négatif à l'exception de la région de la Cuvette

déjà citée et de la région de la Likouala dont les centres fluviaux de Dongou et de Bétou continuent de croître au même rythme que le chef-lieu, Impfondo. A l'extrémité sud-ouest, la région du Kouilou est « polarisée » par Pointe-Noire. Les émigrants des régions du Niari, de la Lekoumou et du Pool se partagent entre Brazzaville, Loubomo et Pointe-Noire, l'attraction de cette dernière étant cependant plus marquée que celle de Brazzaville. Ainsi, 93 natifs de la région du Pool sur 1 000 vivent à Pointe-Noire, alors que seulement 23 natifs du Kouilou sur 1 000 résident à Brazzaville. Les résidents des quatre régions à l'ouest du Pool émigrent plus vers Pointe-Noire que vers la capitale. Ce n'est que dans le Pool que l'attraction de Brazzaville redevient prépondérante.

Ainsi, si la scolarité qui touche depuis 20 ans la quasi-totalité des jeunes Congolais est le facteur primordial des mouvements de population, la possibilité de trouver un emploi hors du milieu rural apparaît comme le seul élément susceptible de fixer les populations. S'y ajoute une attirance indéniable pour la vie urbaine que ni l'échec scolaire ni la crise économique ne viennent contrecarrer.

### **Les facteurs des migrations**

---

Deux groupes de facteurs paraissent se dégager : un premier groupe lié à la politique économique (agricole, fiscale, de l'emploi, d'aménagement du territoire), et un deuxième lié à la politique scolaire et à l'évolution récente de la société congolaise.

Durant les vingt dernières années, et en particulier au cours du 1<sup>er</sup> plan quinquennal (1982-1986), l'État congolais n'a consacré qu'une faible part de ses investissements au secteur agricole (5,5 % des investissements). Les tentatives de promotion d'une production agricole à grande échelle à travers les fermes d'État ont absorbé une forte part des investissements agricoles, sans réaliser leurs objectifs : la création d'emplois ruraux et l'accroissement significatif de la production agricole.

Par ailleurs, la création des offices d'État (Office des cultures vivrières, Office du café et du cacao, Office congolais des tabacs) dotés du monopole de commercialisation des produits agricoles a largement découragé la petite production : récoltes très irrégulièrement achetées par les Offices et mal payées aux producteurs, produit des ventes ne servant qu'à rémunérer des fonctionnaires souvent incompetents. Les produits de l'agriculture paysanne et industrielle sont ainsi devenus non concurrentiels face aux produits importés — souvent subventionnés — et commercialisés sur les marchés urbains, du fait des coûts élevés du transport et de la multiplicité des intermédiaires.

La politique de désenclavement du monde rural lancée récemment par le développement des infrastructures routières aurait pu être un élément décisif dans la diminution des coûts de commercialisation, mais elle a surtout facilité « l'écoulement des hommes » vers la ville. L'État, dans le souci de ralentir cette « hémorragie », a mis sur pied une opération « villages-centres » destinée à créer les conditions favorables à la fixation des populations rurales. Mais il est trop tôt, à l'heure actuelle, pour mesurer les effets tangibles de cette initiative.

Les administrations régionales, n'ayant jamais bénéficié d'une réelle autonomie financière et étant éloignées des centres de décisions, ne peuvent efficacement prendre en charge l'espace géographique relevant de leur compétence. De ce fait, toute création d'emploi dans les centres urbains secondaires et/ou dans le monde rural devient aléatoire et sporadique (entre 1974 et 1984 seulement 2 % des emplois ont été créés dans les Régions).

La structure de l'emploi est telle qu'elle ne permet guère aux jeunes à la recherche d'un emploi de trouver un travail. Dans l'Administration les effectifs sont souvent encore jeunes — la quasi-totalité du personnel a été recrutée bien après l'indépendance — et pléthoriques. De plus la crise économique qui a caractérisé le secteur des entreprises d'État n'a autorisé aucune politique régulière d'embauche.

Une grande partie des emplois créés dans la branche Bâtiment-Travaux-Publics sont à caractère temporaire, donc fortement déstabilisateurs de la société congolaise actuelle. Les trois grandes villes sont alors les seuls refuges possibles.

Tous ces facteurs de nature économique ont contribué à éloigner du monde rural l'essentiel des éléments jeunes et dynamiques dont il a besoin, sans leur offrir d'emploi.

Par ailleurs, la législation sociale, par l'entremise d'un syndicat officiel tout puissant, protège parfois à l'excès les salariés. Elle permet ainsi l'absentéisme et le laxisme qui ont pour effet indirect un coût relativement élevé de la main-d'œuvre. Cela n'est pas pour encourager la création de nouvelles entreprises à capitaux nationaux ou étrangers.

Enfin, dans les villes, les jeunes découvrent un monde nouveau d'ouverture vers l'extérieur dont les « bars-dancing », les centres culturels et la multiplicité des rencontres possibles renforcent le pouvoir d'attraction. Bien souvent à la charge, tout au moins au début, d'un des membres de la famille qui y a réussi, le jeune homme ou la jeune fille trouve très vite la possibilité d'échapper à l'emprise de la société traditionnelle, protectrice certes, mais combien contraignante pour celui ou celle qui s'est mis à rêver d'un « épanouissement individuel ». Les métropoles apparaissent enfin comme les seuls lieux où la promotion sociale est réellement pos-

sible : gravir les échelons du pouvoir pour les diplômés, occuper une « place » dans la société urbaine et « gagner l'argent » pour les autres. Ces facteurs qui relèvent cette fois du « socio-culturel » renforcent l'attraction des métropoles et alimentent l'exode rural qui acquiert ainsi un dynamisme suffisant pour s'auto-entretenir.

Le Congo n'avait pas été réellement perçu par les colons comme un territoire de production, mais plutôt comme un débouché commercial de l'Afrique équatoriale. L'importance donnée à la ville — place forte militaire ou ville de transit — au détriment de la « terre nourricière », nous paraît essentiel pour comprendre les mouvements migratoires qui vident, ici plus qu'ailleurs en Afrique, les campagnes.

La scolarisation massive, qui sert de plus en plus à masquer un chômage endémique, est devenue, 25 ans après l'indépendance l'élément catalyseur de l'exode rural ; et aucune des politiques poursuivies jusqu'à maintenant par l'État n'a suffi à redonner aux Congolais confiance en leur terroir.

De ce fait, il paraît dangereux d'envisager l'exode rural comme une chance pour le développement. Cette hypothèse fut vérifiée autrefois en Europe, où d'autres conditions accompagnaient ou déterminaient ce mouvement : amélioration de la productivité agricole, développement rapide des emplois dans les villes pour la main-d'œuvre ainsi dégagée. Mais au Congo, le monde rural se meurt doucement et la ville est incapable d'en absorber les « forces vives ». Cet exode est-il irrésistible ? Sa poursuite au rythme actuel aboutirait fatalement à une « implosion » des structures économiques et sociales du pays, si une action de création d'emplois n'est pas entreprise conjointement dans le milieu urbain et le milieu rural.

**Bahjat Achikbache**  
CNSEE, ministère du Plan  
**Francis Anglade**  
Département de Géographie  
Université Marien-Ngouabi

## BIBLIOGRAPHIE

- SAUTTER (Gilles), *De l'Atlantique au fleuve Congo : une géographie du sous-peuplement*, Paris/La Haye, Mouton, 1966.  
SORET (Marcel), *Histoire du Congo*, Paris, Berger-Levrault, 1978.  
*Recensement général de la population 1974*, Brazzaville, ministère du Plan, CNSEE, 1978.  
*Recensement général de la population et de l'habitat 1984. Résultat définitif*, Brazzaville, ministère du Plan, CNSEE, avril 1987.